



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention :	054-2024
Type d'intervention :	Motion
Motion ayant valeur de directive :	☐
N° d'affaire :	2024.RRGR.75
Déposée le :	12.03.2024
Motion de groupe :	Non
Motion de commission :	Non
Déposée par :	Brönnimann (Mittelhäusern, PVL) (porte-parole) Cattaruzza (Nidau, PVL)
Cosignataires :	0
Urgence demandée :	Non
Urgence accordée :	
N° d'ACE :	591/2024 du 12 juin 2024
Direction :	Direction des travaux publics et des transports
Classification :	Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif :	Vote point par point Chiffre 1 : adoption et classement Chiffre 2-3 : rejet

Le canton de Berne est tourné vers l'avenir, l'Hôtel du gouvernement aussi !

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de faire en sorte que le mur de la salle du Grand Conseil arborant la peinture murale puisse à l'avenir être utilisé de manière multifonctionnelle ;
2. d'organiser un concours en vue de l'intégration d'œuvres d'art contemporaines au cœur de l'Hôtel du gouvernement ;
3. de faire en sorte que l'Hôtel du gouvernement fonctionne à l'avenir sans émissions de CO₂.

Développement :

Le système d'information sur lequel s'appuie le Parlement actuel fonctionne avec deux écrans seulement, auxquels la présidence du Grand Conseil tourne le dos et sur lesquels s'affiche le nom des intervenantes et intervenants ainsi que le numéro de l'affaire. Du fond de la salle et de la tribune des visiteuses et visiteurs, la lisibilité est plutôt médiocre. Ce système qui dysfonctionne souvent est obsolète et ne répond plus aux critères de modernité. Quant au mur du fond de la salle du Grand Conseil, il arbore une scène murale surannée dont le style et le contenu ne sont absolument plus dans l'air du temps. Or, ce mur offre une surface de projection idéale qui pourrait servir différents objectifs et idées, à commencer par le champ politique. Sur ledit mur pourraient s'afficher les affaires du Grand Conseil, ce qui aiderait en particulier les visiteuses et visiteurs à percevoir l'objet des débats et les décisions du Grand Conseil. De même, le texte des interventions pourrait y être projeté, tout comme les lois qui pourraient être présentées sous

forme d'ébauches, ainsi que les propositions en cours. Le tout pourrait être affiché en allemand et en français, pour satisfaire au bilinguisme si cher au canton de Berne.

En ce qui concerne l'enjeu sociétal, la salle du Grand Conseil devrait également pouvoir se muer en un espace public ouvert aux manifestations de la société pendant les périodes hors session parlementaire. Ce lieu pourrait être une espèce de Forum Romanum, une place publique donc. Il serait également plus facile à louer. Grâce aux revenus locatifs supplémentaires, l'autofinancement des nouvelles installations techniques serait sans doute assuré. D'autant que, s'il pouvait prendre la forme d'un forum public, les sponsors ne seraient certainement pas difficiles à trouver, s'il le faut.

Côté art, l'œuvre qui orne les murs est dépassée pour diverses raisons. Au lieu d'être une source d'inspiration, elle est déprimante. En effet, elle figure des casseurs de pierre avec, en marge, une mère et ses enfants dans son rôle traditionnel, ce qui est en complète inadéquation avec le canton de Berne d'aujourd'hui. Si on avait une paroi neutre, on pourrait y projeter d'autres œuvres d'art, ce qui donnerait à la salle une tout autre allure. Il serait loisible d'investir « the wall » avec la collaboration des musées bernois, de la Haute école des arts et de l'École d'arts visuels Berne-Bienne.

Le canton de Berne devrait être un modèle en matière d'énergie et d'édifices et montrer l'exemple à ses citoyennes et citoyens. Aussi l'Hôtel du gouvernement devrait-il fonctionner le plus rapidement possible sans émissions de CO₂. Qu'on opte pour un réseau de chaleur à distance, pour la mise en place de tuiles solaires ou pour un système de recyclage de l'air chaud, peu importe, cela est tout à fait secondaire. Avant d'en exiger tant de la part des citoyennes et citoyens, on devrait s'employer à l'Hôtel du gouvernement et au Grand Conseil à montrer l'exemple car nous ne sommes plus au XX^e siècle mais au XXI^e siècle. Ce serait la moindre des choses.

Réponse du Conseil-exécutif

1. Le Conseil-exécutif comprend la demande des motionnaires portant sur un aménagement et des équipements modernes de l'Hôtel du gouvernement – et en particulier de la salle du Grand Conseil. Dans le cadre de l'affaire « Hôtel du gouvernement – travaux de réfection et adaptations propres à l'établissement », l'Hôtel du gouvernement a été rééquipé avec du matériel de visioconférence et de présentation moderne entre 2017 et 2019. Suite à ces travaux, la salle du Grand Conseil a été équipée de deux vidéoprojecteurs fixes (double projection) et de deux écrans de projection enroulables électriques. L'installation de ces éléments, tout comme celle dans la salle du Grand Conseil des deux écrans évoqués par les motionnaires, a été réalisée en étroite collaboration avec le Service des monuments historiques de la Ville de Berne, notamment en vue de préserver la peinture murale existante.

L'Hôtel du gouvernement et la salle du Grand Conseil doivent leur aspect actuel à d'importants travaux de transformation réalisés entre 1939 et 1942. Le Service des monuments historiques de la Ville de Berne considère que l'Hôtel du gouvernement constitue sous sa forme actuelle un témoignage important du climat politique et culturel pendant la Seconde Guerre mondiale. Il convient par ailleurs de souligner que le bâtiment n'est pas seulement inscrit dans le recensement architectural de la Ville de Berne en tant que monument historique digne de protection mais figure également dans les inventaires de la Confédération (Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse et Inventaire suisse des biens culturels) comme objet d'importance nationale. Outre l'extérieur du bâtiment, son intérieur ainsi que l'ensemble des peintures murales, qui reflètent l'esprit de

cette époque, sont considérés en intégralité comme dignes de protection. Le Conseil-exécutif estime que les installations techniques mentionnées ont permis d'exploiter de manière optimale la marge de manœuvre disponible. La surface de projection demandée dans la présente intervention a ainsi déjà pu être aménagée et pourrait en principe également être utilisée dans le cadre des sessions.

2. Le Conseil-exécutif est d'avis que l'Hôtel du gouvernement n'est pas un lieu qui se prête à l'animation artistique. Comme expliqué au chiffre 1, le bâtiment est considéré comme digne de protection dans son intégralité.
3. Le canton de Berne soutient les objectifs climatiques de la Confédération. Dans ce cadre, depuis de nombreuses années, il mise sur des concepts et des mesures respectueuses du climat pour garantir une exploitation de ses bâtiments aussi efficace que possible du point de vue énergétique tout en limitant l'empreinte carbone. Pour l'Hôtel du gouvernement également, le canton s'oriente sur les objectifs stratégiques en matière de durabilité fixés pour les bâtiments cantonaux. En parallèle, il doit tenir compte des dispositions légales et des conditions spécifiques dans la partie basse de la vieille ville de Berne, inscrite au patrimoine culturel mondial de l'UNESCO.

Conformément à l'ordonnance sur les constructions de la ville de Berne, la partie basse de la vieille ville de Berne est entièrement protégée à titre de monument historique. La mise en œuvre de mesures structurelles au niveau du bâtiment ne peut donc se faire sans prendre en considération l'apparence globale de la vieille ville. Ainsi, les installations photovoltaïques ou encore les tuiles solaires ne sont pas autorisées jusqu'à ce jour. Le système de chauffage de l'Hôtel du gouvernement a été rénové en 2013. Le nouveau système permet d'approvisionner en chaleur quatre autres bâtiments appartenant au canton situés dans la vieille ville. Un petit réseau de chaleur est donc déjà en place entre ces bâtiments cantonaux. Une extension de ce réseau serait uniquement possible si la Ville de Berne ou d'autres prestataires réalisaient un réseau de chaleur à distance dans la partie basse de la vieille ville de Berne. Dans le cadre de la réfection du système de chauffage, d'autres options avaient été examinées puis abandonnées en raison des dispositions légales en vigueur. Par exemple, l'ordonnance sur la protection de l'air (pollution par les particules fines) rendait impossible l'utilisation de chauffages à pellets dans la vieille ville, une zone à forte densité de population.

Destinataire
– Grand Conseil